

# OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR



PRESENTEE PAR

**Invest Securities**  
Société de Bourse

Etablissement présentateur et garant

---

Prix de l'offre : 20,33 € par action Tesfran

Durée : 10 jours d'Offre

---

Le présent communiqué de presse est établi et diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-27 2° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'Autorité des marchés financiers a, en application de la décision de conformité de l'offre publique de retrait, apposé le visa n° 11-174 en date du 24 mai 2011 sur la note d'information établie par la société Testa, et engageant la responsabilité de ses signataires, relative à l'offre publique de retrait susvisée.

La note d'information est disponible sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site Internet de Tesfran ([www.tesfran.com](http://www.tesfran.com)).

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières, et comptables de Testa requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF figurent dans le document relatif aux "Autres Informations" de Testa déposé à l'AMF le 26 mai 2011. Ces documents sont disponibles sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org))

INVEST SECURITIES

73 boulevard Haussmann - 75008 Paris

TESTA INMUEBLES EN RENTA

Paseo de la Castellana, 83-85 - 28046 Madrid

*La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué peuvent, dans certains pays, faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires*

**OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT  
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE**



INITIEE PAR



---

Prix de l'offre : 20,33 € par action Tesfran  
Durée : 10 jours d'Offre

---

Le présent communiqué de presse établi par la société Tesfran est publié en application des dispositions des articles 231-27 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ("l'AMF"). En application de l'article L.621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a apposé le visa n° 11-175 en date du 24 mai 2011 sur la note en réponse établie par Tesfran

La note en réponse est disponible sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site Internet de Tesfran ([www.tesfran.com](http://www.tesfran.com)).  
Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières, et comptables de Tesfran requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF figurent (i) dans le document relatif aux "Autres Informations" de Tesfran déposé à l'AMF le 26 mai 2011

Ces documents sont disponibles sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site Internet de Tesfran ([www.tesfran.com](http://www.tesfran.com))

Les documents mentionnés ci-avant peuvent par ailleurs être obtenus sans frais auprès de :

Tesfran - 12 rue Notre Dame des Victoires - 75002 Paris

*La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué peuvent, dans certains pays, faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires*